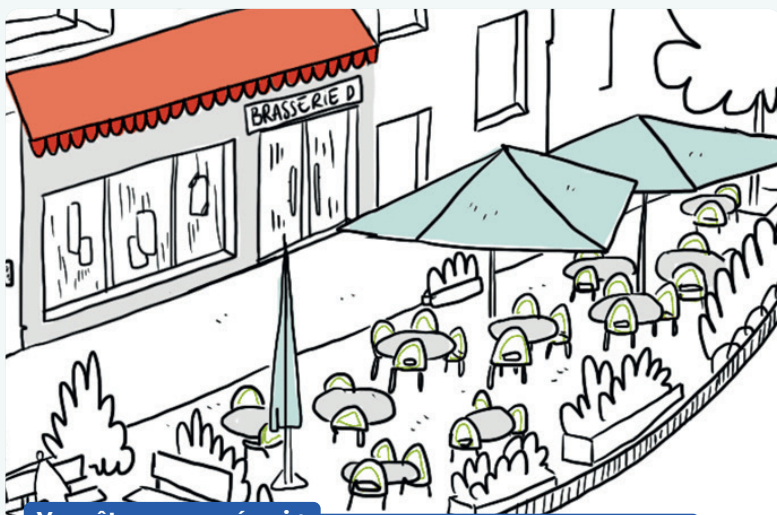


TERRASSES ESTIVALES 2026

DÉPOSEZ DÈS MAINTENANT VOTRE DEMANDE !

Vous souhaitez ouvrir votre terrasse estivale dès le 1^{er} avril 2026 ?

Anticipez le dépôt de votre demande.



Vous êtes concerné-e si ↓

- ▶ **Votre terrasse estivale n'est pas reconductible automatiquement** — cette information figure dans votre autorisation.
- ▶ **Vous souhaitez modifier votre terrasse estivale existante.**
- ▶ **Vous souhaitez faire une demande de terrasse estivale pour la première fois.**

Déposez votre demande ➔

dematpr.apps.paris.fr

